

Double nationalité : les sportifs doivent choisir



Un

sportif de parents étrangers né, éduqué, soigné et formé en France aux frais du contribuable français et qui n'a pas coûté par conséquent le moindre cent au pays d'origine de ses parents doit être redevable à 100 % de sa réussite sportive à la France et jamais à aucun autre pays.

Par respect au pays qui l'a façonné sportivement et lui a inculqué un mental de champion il ne doit pas lui cracher dessus comme on le voit chez certains footballeurs :

<http://www.tsa-algerie.com/20160206/les-declarations-de-feghouli-continuent-de-faire-des-vagues-en-france/>

La question que l'on doit tous se poser, est-ce que certains d'entre eux auraient eu le même succès et gagné autant d'argent s'ils étaient passés par la filière sportive de leurs pays d'origine ? Un pays qui investit des milliards dans la formation de ses sportifs doit être traité avec plus d'égards et d'amour que le pays qui a poussé ses parents à l'exil économique.

Son pays national doit être celui qui a sorti ses parents de la misère et qui leur a donné leur dignité humaine.

Sa vraie patrie n'est pas celle de ses parents, elle est celle qui a fait de lui le sportif et l'homme qu'il est. Tout sportif qui ne sent aucune fierté à défendre les couleurs nationales de son pays formateur doit avoir la décence de renoncer au port de sa nationalité.

Salem Ben Ammar